



MAIRIE D'YMONVILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le neuf septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Laurent CASSONNET, Maire.**

<i>DATE DE CONVOCATION</i>	Le 5 septembre 2024
<i>PRESENTS</i>	Laurent CASSONNET, Frédéric COUDIERE, Kathy SUBILLEAU, Pascal CANARD, Ophélie DEROSIER, David KAMMER, Joël BRULE, Bernard DECARRIERE
<i>ABSENTS EXCUSES</i>	Fabien EUGENE donne pouvoir à Frédéric COUDIERE Edouard BRETON donne pouvoir à Laurent CASSONNET
<i>ABSENTS</i>	Laurent DELARUE
<i>NOMBRE DE MEMBRES</i>	En exercice 11 Présents 8 Votants 10
<i>SECRETAIRE DE SEANCE</i>	Mme Ophélie DEROSIER
<i>SESSION</i>	Ordinaire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 juin 2024
2. Renforcement du réseau AEP Mérouvilliers : choix du fournisseur
3. Fonds d'aide aux jeunes 2024
4. Fonds de solidarité pour le logement 2024
5. Festivités 2024 pour les aînés
6. Informations diverses
7. Clôture de séance

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Ophélie DEROSIER accepte le poste.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs qu'il a en sa possession :

- Fabien EUGENE donne pouvoir à Frédéric COUDIERE
- Edouard BRETON donne pouvoir à Laurent CASSONNET

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du conseil municipal du 4 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

2- RENFORCEMENT DU RESEAU AEP MEROUVILLIERS : CHOIX DU PRESTATAIRE

Délibération 2024-09-01

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis reçus pour le renforcement du réseau d'eau potable de Mérouvilliers

- CAGE TERRASSEMENT : 74 758.75 € HT soit 89 710.50 € TTC
- Gérard GAUTIER : 85 851.60 € HT soit 103 021.92 € TTC

L'entreprise la mieux-disante est CAGE TERRASSEMENT pour un montant qui s'élève à 74 758.75 € HT.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir le devis de CAGE TERRASSEMENT pour un montant total 74 758.75 € HT soit 89 710.50 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024 du budget annexe Service de l'eau aux chapitre et article prévus à cet effet.

3- FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2024

Délibération 2024-09-02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes 2024. Le Conseil Départemental sollicite une participation de la commune afin d'aider les jeunes en difficulté.

Le Conseil Municipal, **REJETTE**, à l'unanimité, la demande de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2024.

4- FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2024

Délibération 2024-09-03

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le Conseil Départemental sollicite une participation de la commune afin d'aider les personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **REJETTE** la demande de participation au FSL 2024

5- FESTIVITES 2024 POUR LES AINES

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'organisation du précédent repas des aînés en 2023 et fait remarquer à l'ensemble du conseil municipal le manque de soutien pour cette journée.

Après débat, Monsieur le Maire propose d'organiser la distribution de colis de Noël sur 2024, suivie d'un goûter à définir à une date ultérieure en 2025.

La décision finale sur les modalités de cette organisation sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Fabien EUGENE arrive à 21 heures

6- INFORMATIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire confirme le souhait d'un projet de lotissement Chemin de la Bêche. Il explique avoir rencontré en présence de Fabien EUGENE la SAEDEL et rend compte de l'avant-projet ainsi établi, avec plan et étude financière.

Il rappelle que ce projet rentre dans le cadre d'une OAP dans le PLUi qui impose quelques contraintes difficilement contournables. La nécessité d'un équilibre financier oblige à plus de précision dans l'étude avec éventuellement le soutien d'un maître d'œuvre. Un nouveau rapport sera fait au prochain conseil municipal.

* Monsieur le Maire fait part du versement de la dotation Biodiversité 2024 Natura 2000 d'un montant de 14 506 € et rappelle la somme de 2023 de 6 223 €.

* Monsieur le Maire fait part de l'avancement des travaux d'enfouissement des réseaux aériens Chemin de la Bêche et Rue de Moutiers pour la semaine à venir et poursuite Rue du Château d'Eau jusqu'au poste Rue des Vignes. Livraison de l'ensemble et mise en service pour la fin de l'année.

* Monsieur le Maire fait part du dépôt de la demande de permis de construire pour le terrain synthétique le 4 juillet 2024 par la Communauté de Communes Cœur de Beauce. Le délai d'instruction étant au minimum de 5 mois.

* Monsieur le Maire fait part d'un rapport des finances publiques qu'il a demandé afin de connaître les capacités de la commune en termes d'endettement. En synthèse, la commune

d'Ymonville a des ratios communément admis corrects, exceptés ceux relatifs à la dette. Le recours à un nouvel emprunt ne semble pas envisageable et ce pour n'importe quel projet. Des ressources nouvelles s'imposent pour l'avenir. Nous sommes donc dans l'attente de la concrétisation du projet éolien.

13- TOUR DE TABLE

Frédéric COUDIERE rend compte de sa participation à un comité de projet concernant le développement éolien sur notre secteur.

Kathy SUBILLEAU nous assure de sa participation à l'Assemblée Générale du SSIAD le mercredi 11 septembre 2024.

Fabien EUGENE nous fait part de son expérience de déplacement en tracteur avec engin de grande dimension et des difficultés rencontrés pour la traversée de village. Au-delà de la prudence et prise de conscience des chauffeurs, le contournement des villages pour l'utilisation des chemins de ceinture s'impose. Il souligne la qualité et le bon entretien de notre patrimoine et complète pour le souhait d'un investissement dans la signalétique directionnelle à l'exemple de ce qu'il a pu remarquer sur la commune de Fresnay l'Evêque, donnant certitude aux agriculteurs concernés d'être sur la bonne direction sans risque d'erreur.

14- CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h35.

Procès-Verbal approuvé en séance du **10 OCT. 2024**

Le Maire
Laurent CASSONNET



La secrétaire de séance
Ophélie DEROSIER

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Ophélie Derosier', is written over the name of the secretary.